

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2025-65 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue des Marronniers.**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Jean-Jacques SOULLARD en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue des Marronniers afin de permettre la réalisation de travaux de construction d’un mur de soutènement,

**A R R E T E**

**Article 1** : A compter du jeudi 03 juillet 2025 à 08 heures et pour une durée d’un mois, le trottoir situé le long du 5 rue des Marronniers sera condamné afin de permettre la réalisation des travaux mentionnés précédemment.

L’entreprise PERSONENI en charge des travaux est autorisée à occuper le domaine public en stationnant ses véhicules aux abords du chantier.

**Article 2** : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour interdire le stationnement.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présente arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Jean-Jacques SOULLARD représentant l’entreprise PERSONENI,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 03 juillet 2025